

Motion 1620

pour un rapport sur les placements d'enfants à Genève pendant la période d'avant et d'après la dernière guerre mondiale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à mandater l'Université pour faire un rapport sur les conditions de placement d'enfants par les autorités tutélaires pendant la période entre 1930 et 1965, sur les traitements qu'ont subis ces enfants et sur la dette morale de l'Etat à leur égard.